

## Note de service

**Destinataires :** Médecins et Infirmière praticienne en première ligne en milieu hospitalier

**Expéditrices :** Dre Martine Leblanc, Directrice des services professionnels  
Lina Spagnuolo, Directrice des soins infirmiers  
Caroline St-Denis, Directrice des services multidisciplinaires

**Date :** 2025-01-28

**Objet :** Voie d'administration de la vitamine B12

---

Bonjour,

Il est maintenant bien établi que l'administration de la vitamine B12 par voie orale pourrait être aussi efficace que son administration par voie intramusculaire ou sous-cutanée pour la grande majorité des personnes qui présentent un déficit en vitamine B12.

Dans une perspective d'optimisation des ressources humaines et dans une visée que la prestation de soins et services par le personnel infirmier soit optimisée, il est souhaité que l'administration parentérale de la vitamine B12 soit réservée qu'aux seules personnes pour lesquelles le traitement per os n'est pas recommandé, s'est avéré inefficace ou n'est pas souhaitable.

De surcroît, ce passage de la voie injectable à la voie orale est conforme aux changements de pratiques écoresponsables qui ont pour but de diminuer l'impact écologique des traitements pharmacologiques.

Afin de faciliter le passage à cette nouvelle façon de faire qui a déjà été instaurée dans d'autres territoires, nous vous invitons à modifier l'ordonnance de vitamine B12 lors de l'initiation ou de la poursuite d'un traitement. **Si vous acceptez de modifier l'ordonnance de vitamine B12 pour la voie orale, veuillez modifier l'ordonnance de l'utilisateur et l'expédier à la pharmacie du centre hospitalier.**

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus sincères.

